Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du sept juin deux mille seize, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers <u>en exercice</u> : 11 <u>Nombre de Présents</u> : 08

Présents: Mmes Charlyne Breton, Marianne Cantais, Marie-Christine Langrené,

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Guillaume Landa, Warwick Wilkins.

Nombre d'absent(es) excusé(es): 03

Absent(es) excusé(es): Patricia Simon, Sophie Laurent, Florent Gignon.

Secrétaire de séance : Warwick Wilkins

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016.



DÉLIBÉRATION N°19/2016

SDE 76

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres, Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- Décide l'adhésion de la commune de Bures-en-Bray au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,
- Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Bures-en-Bray et, ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Bures-en-Bray est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

DÉLIBÉRATION N°20/2016

Décision modificative sur le budget « COMMUNE »

Afin de régler la facture ORANGE concernant la dissimulation du réseau de télécommunications, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

En investissement:

Crédits à ouvrir

- En dépenses : Chapitre 23 article 231 ONA 7 641€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte cette décision modificative.

DÉLIBÉRATION N°21/2016

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut transmettre à l'administration l'attestation d'accessibilité si nos établissements recevant du public (ERP) répondent aux normes d'accessibilité ou les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de prendre le bureau d'étude Adap'té qui aura pour mission de conseiller, aider et accompagner la commune à mettre ses ERP en conformité avec la législation en vigueur.

Il accepte l'offre de service Adap'té concernant la mise en conformité de la commune de Bures-en-Bray d'un montant total hors taxe de 1200 euros. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire



<u>DÉLIBÉRATION N°22/2016</u> Décision modificative sur le budget « COMMUNE »

Afin de régler la facture ADAP'TÉ concernant le diagnostic et la mise en place d'un AD'AP, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

En investissement:

Crédits à ouvrir

- En dépenses : Chapitre 23 - article 231 - ONA - 1 450€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte cette décision modificative.

DÉLIBÉRATION N°23/2016

Décision modificative sur le budget « COMMUNE »

Afin d'intégrer la 11ème tranche d'éclairage public 2012, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

En investissement:

Crédits à ouvrir

- En dépenses : Chapitre 041 article 20412 116 18 760€

Crédits à ouvrir

- En recettes : Chapitre 23 article 238 116 18 760 € <u>Crédits à réduire</u>
- En recettes : Chapitre 041 article 238 116 18 760€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte les décisions modificatives ci-dessus.

QUESTIONNAIRE ECOLE REMIS AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Un questionnaire sur « Quel est l'avenir des écoles de Bures-en-Bray, Osmoy-Saint-Valéry et Mesnières-en-Bray ? » a été remis aux parents d'élèves, afin de connaître leur sentiment face à une réorganisation du fonctionnement des 3 écoles proposée par l'éducation Nationale. Il s'agirait, pour le bien-être des enfants, de regrouper en un lieu unique les classes, de la petite section au CM2.

Suite aux réunions effectuées avec les Maires et les enseignants, l'organisation la plus pertinente semblerait :

- Le regroupement des 7 classes à Mesnières
- Le maintien du transport du matin et du soir sur les 3 villages
- La cantine sur place (pas de transport en car le midi)
- La garderie le matin et le soir
- Les activités périscolaires dès la fin des cours

Un coupon réponse était à remettre aux enseignants afin de savoir « qui est favorable à cette réorganisation ? » Le résultat de ce sondage, est :

Mesnières : OUI à 92% Bures-en-Bray : OUI à 55% Osmoy-Saint-Valéry : OUI à 78%

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les différents travaux effectués ou à effectuer à l'école de Bures-en-Bray. La peinture de la classe du haut est à refaire pendant les vacances scolaires

- Contrôle URSSAF : aucune irrégularité n'est relevée au vu des documents consultés au titre de l'application de la législation de sécurité sociale.
- Orgue : informations sur les travaux effectués par l'entreprise Petitdemange
- Date du banquet des anciens : 11 novembre 2016
- Concours maisons fleuries : il est reconduit comme l'an passé, mais sans catégorie.
- Lecture du courrier reçu par les défenseurs des droits
- Demandes de subventions (FSL, FAJ) : il est décidé de ne pas adhérer



La séance est levée à 22 heures.